

REGLEMENT INTERIEUR

A RETOURNER ACCOMPAGNÉ DU DOCUMENT « INSCRIPTION »
FSCF - SERVICE COMPTABILITE – 22 RUE OBERKAMPF – 75011 PARIS

Sans esprit de compétition, les rencontres de danses sont une occasion d'évolution et de réflexion, un moyen pour se rassembler, se rencontrer, et faire évoluer sa démarche personnelle, un moyen pour chacun de construire et de se construire.

1 A QUI S'ADRESSENT LES RENCONTRES DE DANSE 2019 ?

Ces rencontres sont ouvertes à tous les danseurs inscrits dans une activité « danse » d'une association affiliée à la FSCF, le titre d'appartenance étant exigé.

Les catégories sont les suivantes :

- Enfants : de 7 à 12 ans
- Ados : de 13 à 16 ans
- Adultes : de 17 ans et +
- Mixte (toutes catégories d'âges confondues) : de 7 ans à adultes

2 DATES ET LIEU, PRECISIONS TECHNIQUES

Les rencontres nationales se dérouleront les 08 et 09 juin 2019 à Montluçon (03), au MJC Centre Social de Montluçon, Avenue de Fontbouillant, 03100 Montluçon.

Le plateau d'évolution est une scène de 13 m de largeur sur 12 m de profondeur avec 4 pendrillons de chaque côté.

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Toutes associations FSCF. Pour les nouvelles associations, envoyer un DVD de présentation au siège fédéral (pauline.tardiveau@fscf.asso.fr) qui le transmettra à la commission nationale pour avis. Chaque danseur devra être titulaire de sa licence FSCF de la saison en cours.
- Toute association non-affiliée pourra participer en tant qu'invitée, une seule fois, avec accord de la commission nationale danse, tout en s'acquittant des droits d'engagement et d'avoir des cartes ponctuelles pour chacun des danseurs.
- Tout professeur de danse diplômé d'Etat ne pourra pas intégrer un groupe, quelle que soit la chorégraphie.
- Le document PDF que vous renverrez avec le règlement devra être signé par le président de votre association et le président du comité départemental.

4 NOMBRE DE CHOREGRAPHIES

- Deux chorégraphies par association
- Sans catégories et tous âges confondus
Chaque licencié ne pourra danser qu'une seule fois.

5 DUREE DES CHOREGRAPHIES

Toutes catégories confondues : 3 à 5 minutes.

Le dépassement du temps entraînera un arrêt immédiat de la musique.

6 MUSIQUE

Un montage audio (format « MP3 ») devra être adressé en amont de la manifestation à la commission nationale danses. Les informations nécessaires seront transmises lors la pré-inscription. A noter que la commission n'effectuera pas le montage de ce fichier.

Prévoir une musique par CD à apporter avec le groupe. Ce CD doit être identifiable rapidement (y mentionner le titre de la chorégraphie et le nom de l'association).

7 STYLES

Ces rencontres sont ouvertes à tous les styles de danse à condition que ceux-ci soient chorégraphiés (voir pré-inscriptions).

8 COUPS DE CŒUR ET MENTIONS

Les conseillers artistiques attribueront un coup de cœur ou une mention à toute pièce chorégraphique qui aura marqué leur sensibilité artistique.

Le nombre et la qualification des coups de cœur et des mentions restent à l'entière liberté des conseillers.

9 OBLIGATION DE LA COMMISSION NATIONALE DANSES

La commission nationale danses s'engage :

- à assurer le bon déroulement des rencontres en accord avec ce règlement
- à constituer un groupe de conseillers artistiques qui donnera un avis constructif sur les prestations.

TOUTE INFRACTION AU REGLEMENT SERA EXAMINEE PAR LA COMMISSION NATIONALE DANSES

Chaque chorégraphe s'engage à :

- Être présent avec le groupe à partir du samedi 9h00 (possibilité de répéter le samedi matin) jusqu'à la fin des rencontres,
- Participer aux répétitions aménagées et respecter les horaires indiqués,
- Respecter les temps de chorégraphie (entre 3 et 5 minutes) ainsi que les horaires de passage,

- Prendre connaissance du plan de la scène avec les possibilités d'évolution, de l'avant-scène, des entrées et sorties,
- Installer si besoin, un décor maniable avant votre entrée en scène et à le retirer pendant votre sortie de scène,
- Faire répéter le groupe en costume.

Fait à Le

Signature du créateur de la chorégraphie 1

Nom et Prénom

Animateur fédéral

Professeur de danse diplômé d'état

déclare avoir pris connaissance du
règlement intérieur 2019



Signature du créateur de la chorégraphie 2

Nom et prénom

Animateur fédéral

Professeur de danse diplômé d'état

déclare avoir pris connaissance du
règlement intérieur 2019



Signature du président de l'association et cachet

